



# Le Top 50 de LGI

*Du 1er février au 3 mai 2024*



[www.gensdinternet.fr](http://www.gensdinternet.fr)  
[contact@gensdinternet.fr](mailto:contact@gensdinternet.fr)

## PARTICIPEZ AU TOP 50 DE LGI

**Bonjour à tous,**

L'année 2023 a été spéciale dans l'industrie du social media. Deux grandes lois sont venues rythmer ces douze derniers mois : la publication de celle sur les influenceurs, écrivant noir sur blanc les obligations des uns et des autres. Puis, au niveau européen, le Digital Services Act (DSA) qui incite les grandes plateformes à prendre plus de décisions pour protéger les consommateurs.

De nouvelles réglementations qui montrent que la Creator Economy et le social media sont deux secteurs innovants, impactants et qui représentent des industries grandissantes.

Pour également porter le secteur, nous avons décidé de créer **le Top 50 LGI**. Un classement mettant en avant ces agences et plateformes qui accompagnent les annonceurs et les créateurs à communiquer sur les réseaux sociaux. **Nous voulons donner de la visibilité aux entreprises qui le méritent** et qui ne sont pas forcément habituées à communiquer à tout-va sur ce qu'elles font.

Le Top 50 LGI est le moment pour elles, pour vous, de montrer le travail réalisé en 2023. Félicitons les belles réussites !

Bonne journée,  
Myriam Roche  
Fondatrice Les Gens d'Internet



## **Pourquoi ce top 50**

Nous avons pensé ce classement pour quatre raisons principales :

- **Récompenser** les acteurs qui font le secteur de l'influence et du social media en France
- **Valoriser** la créativité et les belles histoires
- **Montrer** le dynamisme du secteur
- **Rendre visible** aux annonceurs, ces acteurs créatifs

## **Les éléments qui vont être utilisés pour le classement :**

Pour réaliser ce classement, nous allons nous baser sur ces informations :

- Nombre de clients en 2023
- Nombre de campagnes réalisées en 2023
- Le budget moyen des campagnes en 2023
- Les recrutements effectués en 2023
- L'effectif des équipes en 2023

L'entreprise participante devra également faire une déclaration sur l'honneur de la véracité des informations partagées.

L'ensemble de ces informations resteront confidentielles. Elles ne seront pas divulguées lors de la publication du classement.

## **Les critères du classement :**

Chacune de ces 5 parties est classée sur 10, selon une grille numéraire. L'entreprise est notée sur 50. C'est à partir de cette note que nous réalisons le classement.

## **Qui peut participer ?**

Les agences françaises qui évoluent dans le secteur de l'influence et du social media peu importe l'industrie (gaming, sport, beauté, voyage...) :

- Agence RP / influence
- Agence de communication
- Agence de marketing
- Agence de talents
- Plateforme social media
- Plateforme d'influence
- Agence UGC
- ...

## **Les dates clés :**

Les candidatures s'ouvrent le 1er février. Elles se terminent le 3 mai 2024.

Les dossiers rendus après cette date auront une majoration de 150 euros HT.

Les participations ne pourront pas être annulées au-delà du 3 mai 2024.

## **Les droits d'inscription :**

Un droit d'inscription vous sera demandé pour chaque dossier déposé. Voici les tarifs mis en place :

- 250 euros HT : du 1er février au 31 mars 2024
- 300 euros HT : 1er avril au 17 avril 2024
- 450 euros HT : 18 avril au 3 mai 2024

Les dossiers remis, avec l'accord de l'équipe Les Gens d'Internet, après le 3 mai 2024 feront l'objet d'une majoration de 150 euros HT par inscription. Aucune dérogation ne pourra être accordée. Seuls les dossiers complets avec l'ensemble des éléments demandés ainsi que le versement du droit d'inscription seront pris en compte.

Le règlement de l'inscription doit être effectué au plus tard le 15 mai 2024. Si le règlement n'a pas été fait, l'équipe Les Gens d'Internet se réserve le droit de ne pas inclure le dossier au classement.

Après réception de votre dossier, une facture vous sera envoyée pour le règlement de votre inscription. Pour toute demande, merci de contacter : [contact@gensdinternet.fr](mailto:contact@gensdinternet.fr).

## **Envoi des dossiers :**

Deux options s'offrent à vous dans l'envoi des dossiers :

- un envoi du dossier par mail à [contact@gensdinternet.fr](mailto:contact@gensdinternet.fr)
- un envoi de dossier papier à cette adresse :

**Les Gens d'Internet**  
**47 rue d'Aboukir**  
**1er étage**  
**75002 Paris**

=> merci d'envoyer un mail pour préciser l'envoi de votre pli : [contact@gensdinternet.fr](mailto:contact@gensdinternet.fr) et que nous puissions vous confirmer sa bonne réception.

## **Contestation :**

Le classement LGI est réalisé selon les informations reçues. Une agence n'ayant pas participé à cette étude, ne pourra pas figurer dans le top 50.

Le détail partagé par les autres participants ne pourra pas être divulgué à une autre entreprise.

## **Comment les résultats seront-ils partagés ?**

Les résultats seront annoncés sur notre site Internet, sur une page dédiée, ainsi que dans un article la semaine du **10 juin 2024**.

Une cérémonie sera réalisée pour remercier l'ensemble des agences participantes. Elle se tiendra à Paris, dans nos locaux, le **27 juin 2024**.

## Facturation

**Merci de remplir ce formulaire pour que la facture puisse vous être envoyée et ainsi valider votre participation.**

Nom de la société à facturer :

Numéro de SIRET :

Adresse :

Adresse mail de la comptabilité et/ou de la personne à qui envoyer la facture :

Téléphone :

Renseignements bancaires pour réaliser le virement :

**Banque** : Qonto

**IBAN** (International Bank Account Number) : FR76 1695 8000 0116 9683 9942 688

**BIC** : SOGEFRPP

Merci de préciser sur le virement le nom de l'entreprise ainsi que l'ordre "**Top 50 LGI**".



# Le Top 50 de LGI

*Merci pour votre participation !*



[www.gensdinternet.fr](http://www.gensdinternet.fr)  
[contact@gensdinternet.fr](mailto:contact@gensdinternet.fr)